



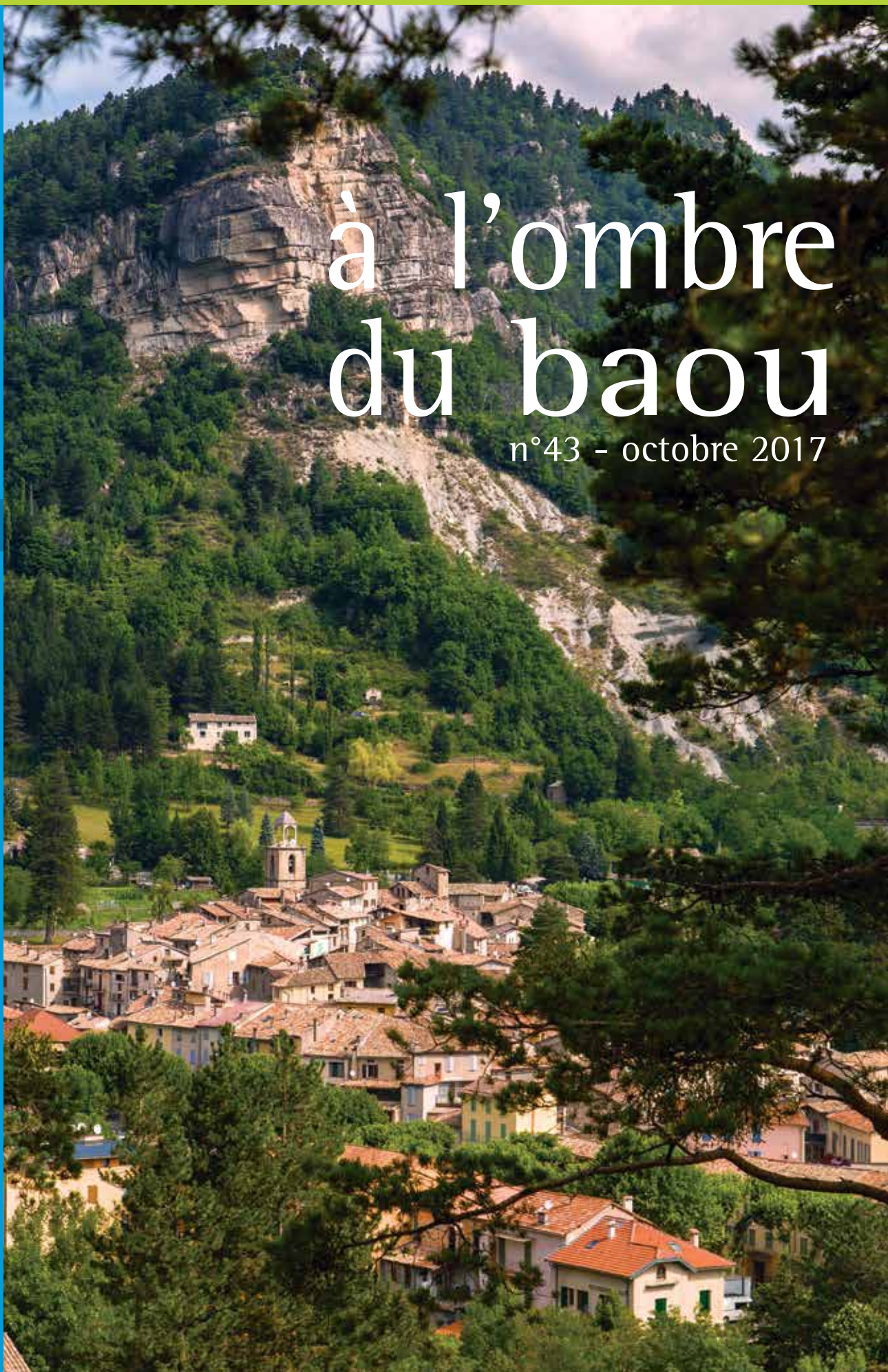
BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPAL

à l'ombre du baou

n°43 - octobre 2017

SOMMAIRE

- Le mot du Maire → 2
- Rentrée des classes → 2
- Annot à Bloc → 4
- Saison estivale → 5
- Exposition → 6
- Infos diverses → 7
- Conseil municipal → 8
- Associations → 10
- Vie de la Cité → 12





Annotaines, Annotains, chers amis

La saison estivale 2017 s'achève et s'il est encore prématuré d'en tirer le bilan définitif, nous pouvons au regard des premiers résultats collectés d'ores et déjà considérer que nonobstant la canicule qui l'a perturbée, elle fut bonne.

Le programme intensif et de qualité des animations estivales proposé a sans aucun doute participé à cette réussite (vous trouverez en pages intérieures quelques photos nous rappelant ces bons moments). Cela me donne l'occasion de remercier l'équipe d'«Annot Animation» et des bénévoles qui animent notre cité, pour leur implication, leur dévouement et disponibilité tout au long de cette saison mais aussi de l'année.

Nos élèves ont retrouvé le chemin de

l'école mais aussi le plaisir de revoir les copains et copines. Sans doute quelques larmes ont coulé lors de la première rentrée à la maternelle, mais vite séchées.

A tous, enfants, enseignants, personnel, nous souhaitons une bonne année scolaire.

Avec la rentrée scolaire, c'est aussi la reprise de la vie associative, fer de lance de l'animation de notre cité. En remerciant tous les animateurs de nos associations, je leur souhaite une bonne et conviviale reprise des activités.

Je profite également de ce numéro pour attirer l'attention sur de nombreux actes de vandalisme commis sur divers mobiliers urbains au cours de cette saison estivale ; je citerai en particulier la détérioration de l'éclairage public du

Chemin de la Bête. Cet incivisme est un acte bête et méchant mais pas gratuit car ce sont les deniers publics qui seront appelés pour les réparations.

Dans les prochaines semaines des travaux d'investissement vont démarrer ; je citerai entre autres l'isolation et la façade de la Mairie, mais aussi la réfection des rues de notre vieille ville.

Par avance, j'adresse nos excuses aux riverains pour les désagréments qui seront occasionnés par ces travaux.

En vous souhaitant un bon automne et une bonne fin d'année, je vous assure, chers amis annotains, de mes sentiments les plus cordiaux.

Jean BALLESTER
Maire d'Annot



Rentrée des classes à l'école et au collège

Pour la nouvelle année scolaire qui débute, notre école primaire a rouvert ses portes le 4 Septembre dernier avec un effectif de 135 élèves inscrits, ce qui témoigne d'une remarquable stabilité ; cet effectif se situant toujours dans la fourchette de 130 à 140 depuis maintenant plus de 10 ans.

Les enfants sont répartis en 6 classes de la façon suivante :

- Maternelle :
 - 22 TPS/PS avec Marine LE LOSTEC et Dolorès SIGAUD comme ATSEM
 - 26 MS/GS avec Elodie CANSON et Brigitte COTTON comme ATSEM
- Élémentaire (sans changement par rapport à l'année dernière) :
 - 20 CP/CE1 avec Julie DARON
 - 19 CE1/GS avec Jean MAZZOLI
 - 24 CE2/CM1 avec Romain DARON
 - 24 CM1/CM2 avec Sandrine GAILLARD qui assure également la direction de l'école

Nous nous félicitons de la titularisation sur l'école de Marine LE LOSTEC qui, après une année à titre provisoire au sein de la maternelle, a fait le choix de rester à Annot.

Comme les années précédentes, les enfants les plus jeunes bénéficient du projet d'accueil pour les moins de 3 ans qui leur permet d'avoir des horaires et un emploi du temps adaptés. Cela facilite grandement leur intégration à l'école de même que la classe passerelle mise en place avec la crèche «les Mistoufflets» qui leur a permis, dès le printemps dernier, de venir une fois par semaine à la maternelle. Pour eux, la rentrée s'est donc faite en douceur et sans trop de pleurs.

Côté travaux, l'accent a été mis sur la sécurité avec la pose d'un film occultant sur tous les vitrages extérieurs en rez-de-chaussée et surtout la réalisation d'un sas équipé d'un digicode et d'un visiophone au bout du couloir de la maternelle. C'est désormais cette entrée, située sous le porche séparant l'école du village vacances qui constitue l'entrée principale. Le portail de la cour est donc fermé sauf le matin de 8h20 à 8h30 et l'après-midi de 13h20 à 13h30 pour permettre aux élèves des classes élémentaires de rentrer dans la cour.

Autre nouveauté : le retour à la semaine de 4 jours décidé par le Directeur Académique des Alpes de Haute-Provence suite au vote du conseil communautaire du 3 juillet intervenu dans la foulée du décret ministériel du 27 juin donnant la possibilité aux collectivités de revenir à l'organisation de la semaine scolaire en huit demi-journées et non plus neuf comme c'était le cas



depuis trois ans.

Les enfants n'ont donc plus classe le mercredi. Leur journée se termine à 16h30 au lieu de 15h30 et ils ne bénéficient plus d'activités périscolaires. La communauté de communes mène actuellement une réflexion avec l'association des parents d'élèves dans le but de pouvoir proposer une prise en charge des enfants quand ils n'ont pas classe...



De son côté, le collège Emile Honoraty a connu des travaux importants cet été : mise aux normes «public handicapé», sécurisation des abords de l'établissement et création d'un espace de vie scolaire pour accueillir 105 élèves répartis sur 5 classes. A une équipe de surveillants renouvelée s'est ajoutée l'affectation de nouveaux professeurs et personnels administratifs : Mmes ALDERIGHI (anglais), FEUILLETE (documentation), MASSE (Français) et TIRAN (gestionnaire) sont venues compléter l'équipe.

Le collège met également en place à partir de cette année une section sportive équestre qui concerne une vingtaine de jeunes en liaison avec le centre d'équitation de Vérimande et une classe «défense humanitaire» en partenariat avec la Marine (Toulon). Fort de sa dimension humaine et de ses projets, le collège peut se targuer d'avoir obtenu 100 % de réussite au brevet cette année et remporté de nombreux prix civiques, littéraires et sportifs (ceci en présence de Monsieur le Recteur).

Une journée d'intégration et de découverte, financée par l'APE, a eu lieu le 8 septembre sur le thème de l'antiquité étudiée en 6ème pour le plus grand bénéfice des jeunes.

Nous souhaitons à tous, élèves du primaire et du secondaire, enseignants et parents, une bonne année scolaire 2018.



Une manifestation sportive en constante progression

Organisée cette année durant le week-end des 20 et 21 mai, l'édition 2017 de «Annot à Bloc, la fête de l'escalade au Pays des Grès» a tenu toutes ses promesses.

Cette année, avec l'aide d'une stagiaire en licence des métiers de la montagne de la faculté d'Aix-Marseille, une évaluation a pu être réalisée sur le plan quantitatif et qualitatif dans le but d'améliorer la manifestation durant les prochaines années.

Il ressort de ce travail que la fréquentation est toujours en hausse (+ 23 % au regard de 2016), avec notamment de plus en plus de grimpeurs participant à la compétition (370 cette année contre 340 en 2016). Les deux tiers des grimpeurs inscrits venaient cette année des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes-Auvergne, le troisième tiers provenant d'autres régions de France et de l'étranger en particulier d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne.

Dans sa globalité, l'événement rassemble un public varié : des grimpeurs, des familles, des touristes, des habitants d'Annot et des villages voisins. De nombreux enfants étaient aussi présents, accompagnés de leurs parents, et ont participé aux animations gratuites proposées sur la place du village et sur les sites d'escalade ; nouveauté de l'édition 2017, les châteaux gonflables ont été plébiscités par les plus jeunes.

L'enquête réalisée auprès des grimpeurs a également permis de confirmer la très grande satisfaction de ces derniers vis-à-vis de la compétition et du programme du week-end. Des propositions d'amélioration ont été rassemblées (par exemple

la signalétique) et seront, sans nul doute, prises en compte en vue de l'édition 2018.

Sur le plan financier, une fois déduites les subventions et les inscriptions, le coût final de la manifestation à la charge de la commune est de 5 000 € (pour un montant total de dépenses réalisées de 33 000 €).

Par ailleurs, à l'image d'autres manifestations majeures d'Annot, la fête de l'escalade et ses animations génèrent une forte affluence durant le week-end qui engendre des retombées économiques pour les commerçants d'Annot. Ceux-ci ont d'ailleurs aussi participé à cette évaluation. Il ressort ainsi que la manifestation bénéficie plutôt aux cafés, au camping, aux magasins d'alimentation et à la restauration rapide, et dans une moindre mesure aux restaurants, aux gîtes et aux hôtels du village.

Mais l'un des intérêts majeurs de «Annot à Bloc», c'est de créer une vitrine nationale, voire internationale, pour notre commune. La fête de l'escalade développe en effet la notoriété d'Annot bien au-delà de la Région PACA. Elle fait connaître les grès d'Annot en tant que destination sportive et touristique tout au long de l'année. Ainsi, l'Office de Tourisme et le camping observent-ils depuis quelques années la présence croissante d'un public de grimpeurs à l'automne et en hiver. Certes, cette évolution ne représente pas encore une affluence conséquente, mais il nous appartient de la développer en conjuguant sagement préservation de ce site naturel sensible et renforcement de l'économie locale.





Une pleine réussite

Malgré une période de canicule début août et le fait que les accès à nos massifs aient été fortement déconseillés à plusieurs reprises en raison des risques d'incendies, la randonnée pédestre représente toujours la part la plus importante des demandes de renseignements au Bureau du Tourisme. La baignade et les lieux de visite ombragés ont également été très demandés cette saison.

Cependant, la fraîcheur des ruelles du vieux village est loin d'expliquer à elle seule l'affluence importante au musée Regain. Plus de 5600 visiteurs se sont en effet rendus au musée cet été pour découvrir l'exposition «la chambrette de nos vallées» : un véritable succès ! Les remarques laissées sur le livre d'or du musée sont d'ailleurs unanimes pour souligner la qualité de la mise en valeur et des explications ainsi que l'originalité du thème abordé.

D'une façon plus générale, les éléments dont nous disposons pour évaluer la saison estivale 2017 sont positifs, les professionnels témoignant également d'une bonne saison ; certains soulignent d'ailleurs une affluence particulière cet été en provenance des clientèles allemandes et italiennes.

Les nombreuses animations organisées sont aussi l'une des clefs de la réussite de la saison. Avec la mise en place de l'Office de Tourisme intercommunal, les animations sont désormais du ressort de la Mairie, laquelle a proposé, de juin à fin août, pas moins de 34 manifestations. Il convient également de souligner la très forte dynamique associative dans les animations estivales : ainsi tous acteurs confondus, ce sont près de 90 animations qui ont été organisées cet été à Annot. Concerts, stages, pièces de théâtre, ateliers, jeux, cinéma, activités sportives, spectacles, lotos, conférences et diaporamas ont été proposés tout au long de l'été et ont permis de beaux moments de convivialité comme lors de la «Color Annot Run» ou de la fête de la musique. Cela démontre, s'il était nécessaire de le dire, la grande implication des habitants dans le dynamisme de la commune, à Annot même, mais aussi à Rouaine.

Ce dynamisme est d'ailleurs souligné par bon nombre de vacanciers qui, tout comme les locaux, étaient régulièrement informés de l'actualité à venir à partir de fin juin, grâce à la pose d'un panneau lumineux sur la Place du Germe.

Par ailleurs, après une saison complète, le bilan de la fréquentation des séances cinéma est globalement encourageant : le Cinéma de Pays a enregistré 501 entrées en 10 passages de septembre à juin, soit une moyenne de 25 entrées par film. Nous vous attendons encore plus nombreux pour les séances à venir.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux bénévoles, aux associations ainsi qu'aux services techniques municipaux et plus généralement à tous ceux qui ont contribué à créer ces beaux moments de partage.





Remarquable succès de l'exposition au Musée Regain

Au printemps dernier, l'ADPC nous présentait le sujet de l'exposition qui allait se tenir en juillet et août au musée Regain en association avec la Mairie d'Annot : « les chambrettes de nos vallées », les chambrettes étant, pour rappel, des lieux qui permettaient les rencontres des paysans dans des sortes de coopératives, car ils n'avaient pas les moyens de fréquenter les tavernes et ce depuis le 16ème siècle.

Vous avez été fort nombreux à venir visiter cette exposition qui a remporté un très vif succès auprès des locaux mais aussi des touristes français et étrangers ; le nombre total des visiteurs sur deux mois ayant atteint 5653 personnes !

Les témoignages et questionnements recueillis ont conduit l'ADPC à comprendre que vous étiez très désireux d'apprendre ou de compléter vos connaissances sur notre beau pays d'Annot et notamment en ce qui concerne les «chambrettes».

Notons au passage que le nombre de visites pour cette exposition représente le record absolu pour toutes les expositions proposées au musée depuis sa création ; l'intérêt du public pour notre culture tend ainsi à montrer qu'une exposition plus vaste et sur des périodes plus étendues pourrait avoir toute sa place au cœur de notre village. De plus, le grand nombre de visiteurs a permis d'augmenter considérablement les dons mobiliers et les promesses, venant ainsi enrichir de fait cette exposition et son développement.

Le 1er juillet, lors de l'inauguration autour de tartines grillées de cachetti et du dernier vin d'Aimé Assandri, le coup d'envoi de cette exposition a ainsi été donné, et très rapidement elle a su fédérer un grand nombre de locaux des villages environnants très concernés par leurs propres chambrettes et qui ont à plusieurs reprises, durant l'été, aidé par leur enquête à retrouver l'emplacement physique des chambrettes de leurs villages ou de leurs hameaux. Une belle participation citoyenne de ce public que l'ADPC tient particulièrement à remercier dans ces colonnes. Les résultats de cette enquête nous indiquent donc :

- à Méailles, avant 1914, peut-être grâce à quelques disputes sur la qualité de la piquette, nous apprenons que tout d'abord, une chambrette se trouvait dans la maison qu'habita longtemps Jean BLANC de Méailles. Ensuite, elle émigra dans la maison de René BONNET, au quartier du Seigneur,
- à Annot, malgré le livre merveilleux du Dr GASTINEL sur les élections de l'arrondissement de Castellane et ses passionnantes descriptions de la chambrette d'Annot fréquentée par les ouvriers piémontais du chantier du chemin de fer, entre 1885 et 1907, nous ne pouvons situer précisément cette chambrette,
- à Rouainette, la chambrette se trouvait dans la maison où habite aujourd'hui Roxane, au croisement de la Rue du Soleil et de la Rue des Cabres,
- à Vergons, elle se trouvait à côté du four communal, au départ de la voie dallée. Elle aurait perduré jusqu'à la fin de années 20,
- à l'Isle de Vergons, un gîte d'étape se trouve aujourd'hui à la place de l'ancienne «chambrette» qui dura jusqu'aux années 30,
- à Braux, il est possible que la chambrette fut la maison dans la rue basse d'un certain DOZOU, qui légua la maison à M.BROCARD,
- à Saint-Benoit, Jérôme JEAN, né en 1924, déclare s'être occupé de la chambrette qu'il tint jusqu'en 1952. Elle se trouvait dans la rue à gauche sous l'église au bout sur la placette,
- à Argenton, elle se trouvait à côté de l'école, dans la maison du Pape, surnom de GRAC d'Argenton. Son épouse était la Mama. Ils ont eu une fille qui se maria avec un DEVINCENZI, qui fut le père de Jeannot, ses frères et sœurs,
- au Fugeret, il ne nous a pas été possible de situer la chambrette

Grâce à cette exposition, de nombreux touristes ainsi que des provençaux ont appris l'existence de ces chambrettes. À bientôt pour le renouvellement d'une autre aventure...





Le point sur les chantiers

Plusieurs chantiers et travaux vont débuter dans le village cet automne :

- la réhabilitation énergétique de la Mairie a commencé ce mois de septembre, et porte sur l'isolation, les menuiseries, les aménagements intérieurs et la façade.

Ces travaux sont rendus possibles notamment grâce à un financement de l'Etat au titre de la transition énergétique et aussi via des crédits de la Fondation du Patrimoine.

- les travaux d'aménagement du cœur du village porteront sur la voirie et les réseaux, et débuteront en fin d'année. Ils seront concentrés sur la rue des Vallasses, la rue Notre-Dame, la rue du Peyrard et la Grand Rue

La commune d'Annot candidate à une deuxième fleur

La commune d'Annot a obtenu en 2012 le label «Villes et villages fleuris» 1ère fleur.

Suite à la visite du jury régional en 2016, cette distinction a été maintenue.

Cette année, la Municipalité a décidé de candidater pour la 2ème fleur.

Le jury régional, composé de trois personnes, a visité la commune le 8 septembre dernier et les élus et les techniciens ont pu répondre à toutes les questions.

Cette visite avait pour but d'apprécier et d'évaluer le travail de la commune à partir de trois ensembles de critères :

- le patrimoine paysager et végétal (arbres, arbustes, fleurs)
- les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie et les actions de développement durable
- l'animation et la valorisation touristique

Ce label, très sélectif, récompense les communes qui s'investissent et se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Actuellement 238 communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont labellisées.

Nous attendons désormais le verdict qui sera rendu courant décembre, et profitons de ces colonnes pour adresser nos félicitations et encouragements aux personnels des services techniques municipaux qui contribuent par la qualité de leur travail à l'embellissement de notre beau village.





22 mai 2017

ADHESION 2017 AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Riche de presque 60 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 700 d'entre elles sont ainsi labellisées.

Évoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

En 2016, la commune d'Annot a obtenu le maintien de la 1ère fleur et en 2017 nous allons candidater à l'obtention de la 2ème fleur. Ce label contribue à la valorisation touristique de notre village.

Le montant de l'adhésion 2017 est de 200 €.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission «Sports, Loisirs et Associations» s'est réunie le 9 mai dernier et s'est prononcée favorablement aux subventions suivantes après études des différents dossiers :

- Souvenir Français : 300 €
- Association Annotaine des Cavaliers de Vérimande : 3 200 €
- Ski Club des Vallées : 200 €
- L'Echo de la Vaire : 1 500 €
- Société de chasse annotaine : 500 €
- L'Âne Hautain et le Bélier Sauvage : 1 200 €
- Amicale des Bravadiers : 1 500 €

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN DE COSTE MOULINE ET DE LA TRAVERSE DES GRANGES

Le chemin de Coste Mouline et la Traverse des Granges sont depuis de nombreuses années entretenus et déneigés par les services de la commune sans pour autant qu'elle en soit propriétaire.

Cette procédure va permettre de régulariser cette situation et classer ces voies dans le domaine public communal.

Pour 14 - Contre 0 - Abstention 0

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX URGENTS DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DE LA VAÏRE

Suite aux fortes pluies qui ont touché notre commune en novembre 2016, des dégâts importants ont été constatés avec une perte d'environ 500m² de terrain au niveau du centre équestre.

Nous pouvons solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds de solidarité et auprès de la Région PACA.

Le montant estimé des travaux est de 202 350 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- montant de travaux : 202 350,00 € HT
- Etat (Fonds de solidarité) 15 % : 30 352,50 € HT
- Région PACA 35% : 70 822,50 € HT
- Autofinancement 50 % : 101 175,00 € HT

Pour 11 - Contre 0 - Abstention 3

22 juin 2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OFFICE DE TOURISME D'ANNOT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE «PROMOTION DU TOURISME» A LA CCAPV

Dans le cadre du transfert de la compétence «Promotion touristique, dont la création d'offices du tourisme», il convient de formaliser entre la CCAPV et la commune, la mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers qui étaient jusqu'alors affectés par la commune à l'Office de Tourisme d'Annot.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert s'opère dans le cadre d'un procès-verbal contradictoire signé par le Maire et le Président de la CCAPV.

La commune d'Annot met à disposition de la CCAPV :

- une partie du bien immobilier suivant correspondant aux locaux de l'Office du Tourisme : local d'accueil de 60 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment cadastrée F n°750 situé Place du germe à Annot d'une surface de 1133m². La CCAPV assurera les charges et l'entretien.

- les biens mobiliers suivants liés à l'exercice de la compétence «Promotion du tourisme» au sein du bâtiment : 1 téléviseur écran plat, 1 réfrigérateur

Travaux d'investissement et grosses réparations : dans la mesure où le bien immobilier fait l'objet d'une utilisation mutualisée les deux parties s'engagent à définir en commun les éventuels travaux d'investissement et de grosses réparations à réaliser ainsi que la répartition des charges en résultant.

Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0

22 juin 2017*DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES*

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	- 5 700,00	
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00	
60623	Alimentation	1 000,00	
60632	Fourniture de petit équipement	1 667,00	
6068	Autre matières et fournitures	1 500,00	
6132	Location mobilières	700,00	
615228	Entretien, réparations	9 000,00	
6226	Honoraires	3 000,00	
6227	Frais d'actes	1 000,00	
6232	Fête et cérémonie	28 500,00	
65737	Autres établissement	- 30 000,00	
739223	Fonds de péréquation	- 24 561,00	
73223	Fonds de péréquation		- 5 894,00
	TOTAL :	- 5 894,00	- 5 894,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2188-00	Autres immobilisations	7 000,00	
2315-134	Installation, matériel et outillage	- 250 000,00	
2315-146	Installation, matériel et outillage	50 000,00	
021-00	Virement de la section fonctionnement		8 000,00
1321-134	Subvention Etat		- 126 000,00
1322-121	Subvention Régions		- 75 000,00
	TOTAL :	- 193 000,00	- 193 000,00

Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0

25 juillet 2017*CONVENTION POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DES ZAE TRANSFEREES*

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence «développement économique» est constituée notamment de l'ensemble des zones d'activités économiques, ce qui implique le transfert des zones d'activité communales.

Dans l'attente des conclusions du diagnostic des zones d'activités existantes qu'il a été décidé de réaliser à l'échelle du périmètre intercommunal, les conditions patrimoniales et financières du transfert n'ont pas été arrêtées à ce jour.

Par ailleurs la CCAPV ne dispose pas de suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des zones d'activités communales transférées.

Dans ce contexte et dans un souci d'efficacité et de continuité de service, il convient de passer une convention avec la CCAPV pour définir les conditions de la gestion et de l'entretien de la ZAE et objets du transfert.

Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0



25 juillet 2017

MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Suite à des changements et notamment le départ à la retraite de l'un des professeurs de l'Ecole de Musique municipale, il convient de modifier les tarifs de la régie de recette «école de musique».

L'éveil musical est supprimé, deux nouveaux tarifs sont instaurés : «formation musicale» et «atelier» (vocal, percussions, tambours...). Le Maire soumet les tarifs suivants, sachant que ces derniers resteront applicables tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas intervenue pour les modifier :

Tarifs de base par élève	Formation musicale Instrument	Formation musicale	Ensemble instrument (harmonie)	Atelier (vocal, Tambour, percussion)
Un élève	75 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre
2ème élève même famille	70 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre
3ème élève même famille	65 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre	30 € par trimestre

Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0

CONVENTION DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

La convention de gestion de l'école de musique avait été signée entre la commune et l'association en 2008. Vu les changements de tarifs qui viennent d'être votés et l'évolution de l'école de musique il convient de mettre à jour cette convention. Un règlement intérieur sera mis en place à la rentrée de septembre par l'association. L'intégralité de la convention est disponible et consultable en Mairie.

Pour 13 - Contre 0 - Abstention 0



Du côté des associations

Association «CANT'ANNOT»

La fin de saison a été riche en événements pour CANT'ANNOT puisque, outre sa prestation au village, elle a été invitée par la chorale « Les Fous des Lyres » à Villars-Colmars en avril et a participé à la rencontre des chorales « Des Choeurs au Coeur des Gorges Rouges » à Guillaumes en mai.

La rentrée se prépare et l'association vous donne rendez-vous le 8 octobre à Saint-Martin Vésubie où elle est invitée par la Chorale de l'Amitié à participer à la 7ème rencontre qui porte le joli nom de « Ô Choeurs de St-Martin ».

Vous aimez chanter... alors venez partager le bonheur de chanter ensemble.

Les répétitions ont repris à la salle Dol d'Annot depuis le 12 septembre 2017.

Contact : Claire AGATI au 04 92 83 21 16 ou 06 72 15 01 52 - mail : cantannot@orange.fr

Association «RHAPSODIE»

L'association Rhapsodie propose principalement de l'éveil musical et artistique pour les enfants depuis 2004. Installée à Annot depuis 2012, l'association participe à un certain nombre d'événements de la vie du village (carnaval, marché de Noël, Téléthon, fête de la musique, lectures musicales et Kamishibai en partenariat avec la médiathèque...).

Le but de cette association est d'éveiller l'enfant à l'art et ce dès son plus jeune âge. RHAPSODIE anime de 2 à 6 stages artistiques par an à Annot. Cette année a été marquée par l'ouverture vers le très jeune public (0 à 6 ans).

Pour suivre l'actualité de l'association Rhapsodie sur Annot et en dehors d'Annot, vous pouvez suivre la page Facebook ou vous rendre sur le site www.rhapsodie.fr.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre son animatrice Frédérique SIMON au 06 52 93 93 90.



Association «Annot'1 Scène 04»

La compagnie de théâtre associative « Annot'1 Scène 04 », créée depuis 2011, anime plusieurs ateliers dans la région. Elle est dirigée par son créateur Lionel VERAN comédien et metteur en scène depuis 1996. L'association a trouvé son identité en privilégiant une ligne théâtrale tournée vers des spectacles contemporains et populaires mettant en scène des personnages d'aujourd'hui qui reflètent notre époque.

Depuis sa création, la compagnie théâtrale a produit 8 spectacles, offert 20 représentations à Annot, Braux, Le Fugeret, Méailles, Menton, Sausses et Touët-sur-Var, Saint-André-les-Alpes, et accueilli 2 spectacles sur la Place du Coulet en collaboration avec l'atelier du «Lavoir Théâtre» de Menton. En 2017 elle a présenté «Comme on connaît les siens... » de Séverine Loubiat.

Cette année, l'association a aussi été partenaire d'animations organisées par la médiathèque Départementale et les associations locales : la lecture-spectacle «la vieille et le poète» de Yokio Mishima a été présentée à la Médiathèque d'Annot dans le cadre de la semaine culturelle japonaise avec la participation de l'association de musique Annotaine «Rhapsodie», ainsi que la coanimation du carnaval des écoles avec l'association des parents d'élèves.

Les comédiens (Anthony, Brigitte, Charlette, Frédérique, Juliette, Laurence et Odile) prennent beaucoup de plaisir à jouer les pièces. Ils sont de plus en plus mordus de théâtre.

L'association remercie le chaleureux public d'Annot et le soutien précieux de la commune.

Association «ANNOT LA FORME»

L'association fête ses 30 ans cette année. Pour célébrer l'évènement une «flashmob» géante a été organisée sur la place du village le 14 juillet. Emmenée par Carine sur des rythmes endiablés, elle a rencontré un vif succès auprès des adhérents, villageois et vacanciers.

Pour la saison qui débute deux cours sont proposés à partir du 12 septembre : le mardi de 18h30 à 19h30 (renforcement musculaire, abdos/fessiers...) avec Sylviane ; le vendredi de 18h30 à 19h30 (cardio en musique-combat-défolement garanti...) avec Carine.

Ces deux cours ont lieu à la salle de sports de Vérimande. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la musculation et des activités cardio est obligatoire.

Rappel : l'inscription et la pratique régulière donnent droit à la possibilité de bénéficier des cours d'aquagym l'été, sous réserve de la confirmation annuelle par le bureau et le maître-nageur.

Enfin, l'association a tenu début septembre son Assemblée générale. La cotisation est inchangée (70 € pour 1 séance et 110 € pour 2 séances) et la composition du bureau pour la saison 2017-2018 est la suivante : Robert BLAIVE (Président), Monique PABAN (vice-Présidente), Renée MEKHMOUKH (Trésorière), Sylviane BLAIVE (Trésorière adjointe), Elodie OBRADOS (Secrétaire), Carole HELBERT (Secrétaire adjointe).

Médiathèque d'Annot

C'est la rentrée des livres à la Médiathèque d'Annot !

La médiathèque a décidé d'élargir ses horaires afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

Depuis le 12 septembre 2017, la médiathèque est ouverte le mardi de 10h à 12h30, le mercredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h. Des animations destinées à la jeunesse sont proposées un mercredi par mois de 10h30 à 11h30.

Quelques événements à venir dans la médiathèque : «Je dis on sort ! », éveil à l'art pour les tout-petits, en partenariat avec la ludothèque « Au temps des Lutins » et la crèche « Les Mistoufflets » :

- à 10h, jeudi 28 septembre, « Racontons-nous des histoires : chacun son livre » ; jeudi 26 octobre, « Tous en scène ! » ; jeudi 16 novembre, « Première séance... » ; jeudi 21 décembre, « Kamishibai »

La médiathèque accueillera également l'illustratrice Juliette Binet pour un atelier illustration dans le courant du mois d'octobre.

Enfin, du 24 novembre au 10 décembre aura lieu la deuxième édition du festival du réseau des médiathèques, «Échelles chez les peuples nomades» : préparez vos valises et partez à la rencontre des tziganes, amérindiens, peuls, mongols, Touaregs... ou redécouvrez les nomades de nos régions.

Lectures, contes et traditions orales, musique, arts et artisanats, cinéma, conférence, expositions... seront au rendez-vous dans les médiathèques du réseau mais aussi dans les écoles, les crèches et les collèges.



Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

- Eric BRIQUET et Evelyne PONZANELLI

Décès

Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- Madame Claire MOLLET
- Madame Andrée BOYETTE née MARTIN
- Madame Andrée TROCHARD née BREPSON
- Madame Irène BAGGIARINI née LEMIRE
- Madame Baptistine GRAC née GEBELIN
- Madame Genevieve LEON-GIBELIN née PONZIO
- Madame Christine DE BOISSEZON née ARTAUD

Naissances

Nous annonçons avec plaisir la venue au monde de :

- Nathan, fils de Julie GUENEAU et David COSTE
- Lorenzo, fils d'Emilie NAVARI et Cédric EULMI
- Calypso, fille de Maeva BECU et Charel FREZIA
- Martin, fils de Marion et Renaud LAVAL
- Valentine, fille de Charlotte REY et Gawen FREZIA
- Tiago, fils de Laetitia PIERASCO et Anthony OTTA

Nouveaux arrivants

Bienvenue à Annot et bonne installation à :

- M. et Mme Christian MENAGER
- Mme Roberte MENAGER
- M. et Mme Alex REVELANT

Nouveaux commerçants

Bienvenue et bonne installation aux nouveaux commerces et entreprises :

- Mme Alexandra OUF, nouvelle gérante de la «Table d'Angèle»
- M. et Mme Eric BRIQUET, nouveaux gérants de «l'Hôtel de l'Avenue»
- Maître Karine PLATA, avocate

CINEMA DE PAYS

Les prochaines séances du Cinéma de Pays se tiendront à la salle polyvalente de Vérimande, à 18 heures et 21 heures.

Notez d'ores et déjà les prochains rendez-vous :

- vendredi 27 octobre
- vendredi 24 novembre
- vendredi 29 décembre
- vendredi 26 janvier

mémento contacts

POMPIERS.....	18
SAMU.....	15
GENDARMERIE.....	17 ou 04 92 83 20 05
MÉDECINS.....	Dr Bono : 04 92 83 23 02 Dr Roux : 04 92 83 26 67
AMBULANCES.....	Amb. du Colombier : 04 92 83 20 96
INFIRMIERS.....	Ceppodomo : 04 92 83 33 38 Brunel : 04 92 83 33 38 Urani : 04 92 83 30 64
KINÉSITHÉRAPEUTE.....	Guelpa : 04 92 83 76 48 Bizet : 06 83 24 51 96
CHIROPRACTEUR.....	Casedevant : 06 12 24 68 92
OSTÉOPATHE.....	Villefroy : 06 65 02 63 65
DENTISTE.....	Passeron : 04 92 83 24 68
PHARMACIE.....	Berlandi : 04 92 83 20 01
TAXIS.....	Antony : 04 92 38 32 68 Budon : 06 60 35 22 95
POMPES FUNÈBRES.....	Muraire : 04 92 83 22 80
MAIRIE.....	04 92 83 22 09
BUREAU D'ACCUEIL DU TOURISME.....	04 92 83 23 03
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	04 92 83 42 81
MAISON DES SERVICES AU PUBLIC.....	04 92 30 07 90

«à l'ombre du baou»

Bulletin d'information municipal.

Directeur de la publication :

Jean Ballester, Maire d'Annot.

Ont participé à la rédaction de ce numéro

l'Equipe municipale, celle de l'Office de Tourisme et plusieurs associations que vous reconnaîtrez.

Dépôt légal n° 190 du 07 avril 2000

Déclaration n° 13J/99 du 11 juin 1999